



Compte rendu des dépenses de programmes 2003-2004

AINC, Région de la Colombie-Britannique



Canada



Contents

Région de la Colombie-Britannique	2/3
Soutien aux gouvernements indiens	4/5
Immobilisations	6/7
Éducation	8/9
Développement social	10/11
Terres et fiducie	12/13
Développement économique	14/15

Le Compte rendu des dépenses de programmes 2003-2004, AINC, Région de la Colombie-Britannique est publié par Affaires Indiennes et du Nord Canada, Région de la Colombie-Britannique. Tous droits réservés.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2004.

QS-B040-000-FF-A1 Catalogue: R1-15/2004F ISBN/ISSN: 0-662-78222-4 Also available in English

Au début de chaque exercice (avril), Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Région de la Colombie-Britannique, fournit des renseignements d'intérêt budgétaire aux Premières nations et aux Conseils tribaux de la province.

Cette année, nous voulons faire montre de plus de transparence et d'ouverture en publiant un compte rendu des dépenses qui ont été faites au cours de l'année pour l'exécution du Programme des affaires indiennes et inuit (PAII).

Les relations entre les Premières nations et le Ministère sont en grande partie conditionnées par la disponibilité des ressources. En publiant le présent compte rendu, la Région veut montrer qu'elle gère ces ressources de manière efficace, pour le plus grand bénéfice des Autochtones et de leurs gouvernements locaux.



Région de la Colombie-Britannique

À l'instar des Premières nations, AINC reçoit un budget annuel pour la prestation des programmes et des services qu'il est chargé d'assurer ainsi que pour le salaire de son personnel et l'exploitation de ses bureaux. Il appartient au Ministère et à ses divisions régionales de gérer leurs activités dans les limites de ce budget et d'attribuer leurs ressources selon les besoins et les priorités.

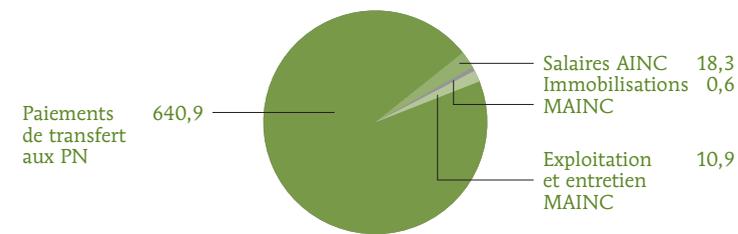
Le MAINC a ceci de particulier que la plus grande partie de ses ressources est transférée aux Premières nations, pour la prestation des programmes et des services qu'elles sont chargées d'assurer à leurs communautés.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a dépensé un montant de 670,7 millions \$ pour les programmes et les services destinés aux réserves, et la plus grande partie de cette somme, – 95,5 % ou 640,9 millions \$ – a été attribuée sous forme de transferts aux Premières nations. Du montant restant, moins de 3 % a été affecté aux salaires du personnel du MAINC, et moins de 2 % aux frais d'exploitation et d'entretien du bureau régional.

Comme son nom l'indique, le Compte rendu des dépenses de programmes de la Région de la Colombie-Britannique, 2003-2004, fait état des dépenses effectuées dans le cadre des activités du Programme des affaires indiennes et inuit (PAII), qui comprennent six grands axes : Soutien aux gouvernements indiens; Immobilisations; Éducation; Développement social; Services fonciers et fiduciaires; Développement économique. Ce compte rendu fait également état des coûts d'exploitation associés à la prestation des diverses activités du PAII.

Le présent compte rendu donne la ventilation des dépenses effectuées pour chaque poste figurant ci-dessous, y compris les affectations globales concernant les Premières nations qui ont une entente pluri-annuelle de financement avec le Canada (EFCPN).

PAII 2003-2004 – Dépenses globales de la Région (en millions de dollars)



PAII 2003-2004 – Transferts aux Premières nations (en millions de dollars)



On trouvera également dans chaque section des renseignements sur les divers programmes assurés et sur les projets qui ont été subventionnés au cours de l'exercice.

Nous sommes heureux de pouvoir illustrer certaines des réalisations accomplies par les Premières nations au cours du récent exercice grâce à l'utilisation innovatrice et à la bonne gestion des programmes et des services que nous offrons.



Hall d'entrée du 1138 Melville Street, Vancouver.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a adopté un processus de planification axé sur les résultats. Notre prochain rapport fera état des dépenses et des résultats de la Région sous le thème « Gens, Gouvernance, Économie, Opérations ».



Soutien aux gouvernements indiens

Comme tout organe de gouvernement, les Premières nations ont besoin de ressources pour fonctionner. C'est l'objet du Programme de soutien aux gouvernements indiens (PSGI), dont le rôle est de fournir une assistance financière aux Premières nations.

Les fonds du PSGI aident les gouvernements autochtones à financer leurs bureaux administratifs, à assurer leurs programmes et à payer les salaires de leurs personnels de direction et autres employés. Avec ces fonds, les gouvernements autochtones peuvent assurer les programmes et les services dont ils ont la charge, pour le plus grand bénéfice de leurs communautés.

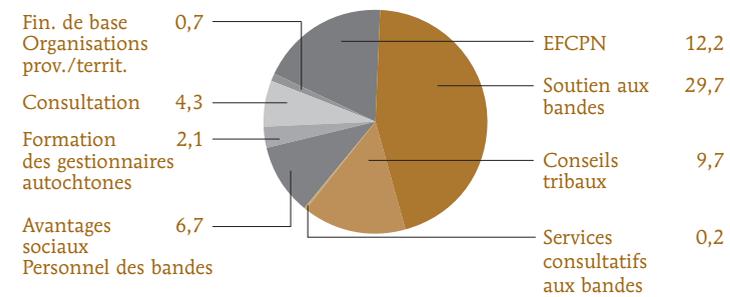
En 2003-2004, les Premières nations de la Colombie-Britannique ont reçu 65,5 millions de dollars pour les besoins de fonctionnement de leurs organismes gouvernementaux et administratifs. Le gros de ce montant a été fourni sous forme de subventions pour le financement de soutien des bandes (FSB), qui constitue le principal outil de financement opérationnel des Premières nations. Les sommes attribuées sont calculées en fonction de la population,

du type et de l'importance des programmes et des services concernés, et de la situation géographique.

Étant donné la hausse croissante des coûts liés au fonctionnement d'un gouvernement autochtone, les montants de financement attribués ont été augmentés de 15 % sur la période comprise entre 2001-2002 et 2003-2004.

Le FSB fournit également des fonds permettant aux Premières nations d'avoir recours à des services consultatifs dans les domaines de la planification, du gouvernement autochtone, du développement économique, des services techniques et de la gestion financière, soit dans le cadre d'affiliations en Conseil tribal, soit dans le cadre de Services consultatifs de bande pour les Premières nations plus importantes, non affiliées.

2003-2004 Dépenses de soutien des gouvernements indiens (en millions de dollars)



Au cours de l'exercice 2003-2004, les 21 Conseils tribaux que compte la Colombie-Britannique ont reçu 9,7 millions de dollars pour la prestation de ces services à leurs membres.

Les ressources du Programme de soutien aux gouvernements autochtones sont essentielles pour que les Premières nations puissent efficacement assurer la grande diversité de programmes et de services dont ils ont la charge.

Consultation et formation des gestionnaires indiens

La plus grande partie des ressources financières fournies aux communautés est établie à partir de formules sur lesquelles ni la Région ni les Premières nations ne sont en mesure d'intervenir. Cependant il existe deux secteurs du SGI où la Région peut prendre des décisions si elle peut prouver que les besoins dépassent les niveaux de financement prévus : le secteur Formation des gestionnaires indiens et le secteur Consultation.

Les fonds attribués à la formation des gestionnaires indiens ont pour objet d'aider les gouvernements autochtones à renforcer leurs capacités de gestion, en particulier les gouvernements qui font l'objet d'un plan de redressement. Au cours du récent exercice, 107 projets ont reçu des fonds du programme de FGI pour un total de 2,1 millions de dollars. Environ la moitié de cet argent a été affectée à la formation, et l'autre moitié à la préparation de codes de gouvernance dans des domaines comme la sélection du personnel cadre et la gestion financière.

Les fonds de consultation servent à obtenir le concours des Premières nations dans la gestion des problèmes associés aux politiques et aux programmes du Ministère. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région a contribué pour un total de 4,3 millions à 81 projets, allant de l'appui à des comités stratégiques Premières nations-AINC jusqu'à des initiatives nationales en matière de relations financières, en passant par des forums de discussions sur le partage des ressources et des activités liées à la Journée nationale des Autochtones.



Immobilisations – Logement et infrastructure

Le programme d'immobilisation d'AINC fournit des appuis financiers et techniques aux Premières nations pour leurs besoins de construction, d'exploitation et de maintenance en matière de logement et d'infrastructure. Il s'agit ici d'investissements dans des équipements essentiels à toute communauté – écoles, aqueduc, égouts, routes et lotissements.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a financé 362 projets de logement et d'infrastructure, pour un total investi de 152,6 millions de dollars. Décompte des projets concernés :

- 311 unités de logement
- 950 rénovations
- 16 écoles
- 7 bâtiments d'usage communautaire
- 79 systèmes d'aqueduc et d'évacuation des eaux usées
- 23 routes

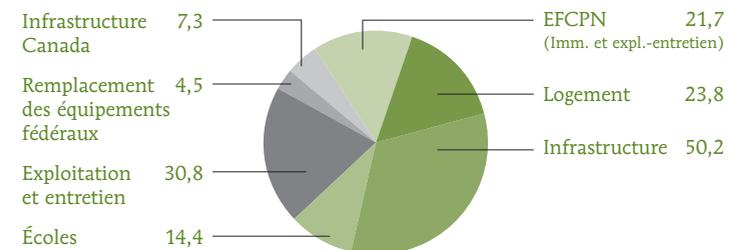
Le financement des projets d'immobilisation pour la Région de la Colombie-Britannique se fait selon un système de priorité qui a été élaboré en partenariat avec les Premières nations afin que l'argent aille là où elles en ont le plus besoin.

L'examen des projets et l'attribution des ressources n'est qu'un aspect parmi les nombreux que compte le programme d'immobilisation de la Région. Les Premières nations ont également besoin de personnels compétents pour gérer ces projets et les équipements connexes.

C'est pourquoi des ententes de services ont été prévues entre AINC et TPSGC pour que les services techniques assurés comprennent également une composante formation dans divers secteurs d'équipement : systèmes d'aqueduc et d'eaux usées, gestion de projets et de contrats, gestion environnementale, etc.

Au cours de l'exercice 2003-2004, TPSGC a organisé trente-cinq cours de formation et d'attestation de compétence liés à la gestion des systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées, pour un coût

2003-2004 Immobilisations – Logement et infrastructure (en millions de dollars)



total de 1,0 million de dollars. Près de 350 agents autochtones y ont assisté, et 61 ont reçu leur attestation de compétence.

Qu'il s'agisse d'une habitation unifamiliale ou d'un système d'aqueduc de plusieurs millions de

dollars, chaque projet aide les Autochtones à se doter de services communautaires et résidentiels de niveau comparable à ceux des communautés non autochtones.

École primaire et Centre culturel et administratif des Sauteau

Il y a deux ans, la Première nation des Sauteau, établie à 100 km au sud-ouest de Fort St. John, n'avait aucun équipement récréatif. Aujourd'hui, grâce à une contribution du programme d'immobilisation du MAINC et à une levée de fonds spéciale effectuée par la Première nation, la communauté est dotée d'une nouvelle école et d'un magnifique centre communautaire.

L'école primaire et le Centre culturel et administratif des Sauteau est un complexe multifonctionnel qui comprend un gymnase, un salon, une salle de rencontre pour les aînés et une cuisine communautaire, ainsi qu'une école communautaire et un bâtiment administratif destiné à la bande.

Ce complexe élégant et fonctionnel a été conçu en partie par les membres de la communauté et est maintenant pleinement opérationnel. L'école et la garderie permettent aux enfants de la communauté d'avoir un bon départ scolaire, avec un programme pédagogique qui comprend une composante autochtone. Et le gymnase est utilisé presque tous les soirs pour des activités récréatives telles que le basketball, le hockey et les danses autochtones.



École primaire et Centre culturel et administratif des Sauteau

Le MAINC, qui a contribué pour un montant de 800 000 dollars à la construction du centre communautaire et 600 000 dollars à la construction de l'école, est ravi d'avoir pu participer à un si beau projet, qui bénéficiera directement aux jeunes de la Première nation.

Société de services d'urgence des Premières nations

Pour répondre à la nécessité d'intégrer les services de protection civile dans les communautés autochtones, la Région de la Colombie-Britannique a étendu le mandat de la Société de services d'urgence des Premières nations (FNESS) afin qu'elle puisse assurer divers programmes et services pour le compte du Ministère.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la SSUPN a organisé plus de soixante-quinze séances de formation dans les domaines de la sécurité incendie, du développement communautaire, de la lutte contre les incendies (formation et agrément des pompiers), de la gestion du stress à la suite d'incidents critiques, de la manutention des hydrocarbures et du changement climatique.

Au cours du récent exercice la SSUPN a aidé dix-neuf communautés à se doter de plans de protection civile. Elle a également géré un programme d'enlèvement et de remplacement de réservoirs de carburant pour le compte d'AINC, afin de réduire les risques sanitaires et environnementaux dus aux fuites de carburant.

Au cours de l'année 2003, la SSUPN a également joué un rôle important dans le soutien des communautés affectées par les feux de forêt et elle s'est avérée un intermédiaire très utile entre le MAINC, la province et les Premières nations de la Colombie-Britannique concernant les services d'urgence.



Éducation

L'éducation est une priorité pour les Premières nations et pour le MAINC, et on a investi plus d'argent dans ce secteur au cours de l'exercice 2003-2004 que dans tout autre programme de la Région. Les fonds attribués à l'éducation visent à permettre aux étudiants autochtones d'avoir accès à des programmes d'enseignement de qualité, du niveau primaire au niveau postsecondaire.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a attribué pour 202,9 millions en subventions à l'éducation, allant de l'assistance au paiement des frais de scolarité jusqu'aux programmes jeunesse.

L'an dernier, la Région de la Colombie-Britannique a aidé 17 312 étudiants autochtones à suivre les programmes d'enseignement primaires et secondaires dispensés à travers la province, notamment les programmes offerts par 147 écoles de bande et écoles indépendantes fréquentées par 6 035 élèves.

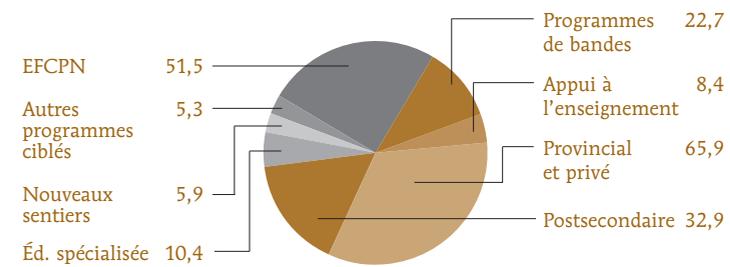
De plus, 3 941 étudiants autochtones ont reçu des subsides pour poursuivre leurs études au niveau postsecondaire, soit une augmentation de 17,5 % par rapport à l'exercice 1993-1994.

Ces chiffres montrent la hausse des subventions accordées dans le domaine de l'éducation au cours des dix dernières années. Les fonds consacrés à l'éducation primaire et secondaire ont augmenté de 12,0 % par rapport à 1993-1994, tandis que ceux attribués à l'éducation postsecondaire ont augmenté de 30,8 %.

La Région a également accru le taux de financement de base accordé aux écoles de bande dans une proportion de 10 % au cours de l'exercice 2003-2004, et a injecté un montant de 250 \$ par étudiant du secondaire pour combler l'écart entre le financement des écoles de bande et celui des écoles provinciales.

Ces dépenses correspondent aux coûts de base, mais un certain nombre d'autres programmes ont été

2003-2004 Éducation (en millions de dollars)



ciblés pour l'aide à l'éducation dans les écoles et les collectivités autochtones :

- **Programme d'aide aux étudiants indiens** — Ce programme fournit des ressources aux établissements d'enseignement postsecondaires pour qu'ils offrent des programmes et des projets spéciaux aux étudiants autochtones. La Région de la Colombie-Britannique a contribué pour 2,0 millions de dollars à vingt-six projets entrepris dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice 2003-2004.
- **Éducation spécialisée** — Fonds attribués aux écoles primaires et secondaires à l'appui des programmes destinés aux élèves qui ont des besoins spéciaux. Au total, 10,4 millions de dollars ont été affectés dans ce secteur au cours de l'exercice 2003-2004.

- **Stratégie emploi jeunesse** — Ce programme fournit des ressources aux communautés autochtones pour les aider à offrir à leurs jeunes des services de planification de carrière et des possibilités de stages. La Région de la Colombie-Britannique a investi 2,9 millions de dollars dans ces programmes au cours de l'exercice 2003-2004.

Grâce aux ressources investies dans ces secteurs et dans plusieurs autres, la Région de la Colombie-Britannique contribue, de concert avec ses partenaires, à l'amélioration des conditions d'éducation et des résultats scolaires des étudiants autochtones.

Comité directeur de l'éducation des Premières nations

Dans la Région de la Colombie-Britannique, le Ministère assure les principaux programmes d'éducation et s'associe au Comité directeur de l'éducation des Premières nations (CDEPN) qui assure certains autres programmes pour le compte du Ministère.

Le CDEPN est un organisme autochtone qui s'emploie à répondre aux préoccupations des Premières nations concernant le domaine de l'éducation. Outre l'administration de certains programmes d'éducation, le CDEPN contribue aux exercices d'examen régionaux et nationaux

portant sur l'éducation, fournit des services coordonnés d'éducation spécialisée et participe à diverses autres initiatives au bénéfice des étudiants, des enseignants et des parents autochtones.

Le travail de cette organisation est reconnu à l'échelle nationale comme étant un exemple de bonne pratique. Ce partenariat s'est avéré extrêmement utile pour le Ministère et pour les Premières nations de la Colombie-Britannique.



Développement social

Le programme de développement social d'AINC aide les gouvernements autochtones à répondre aux besoins essentiels des membres de leurs communautés, notamment aux besoins des familles. Cela implique la prestation de services sociaux de niveau comparable à ceux fournis aux autres Canadiens, problème de taille dans le cas de communautés qui sont souvent démunies des moyens de protection sociale qui existent dans les centres urbains.

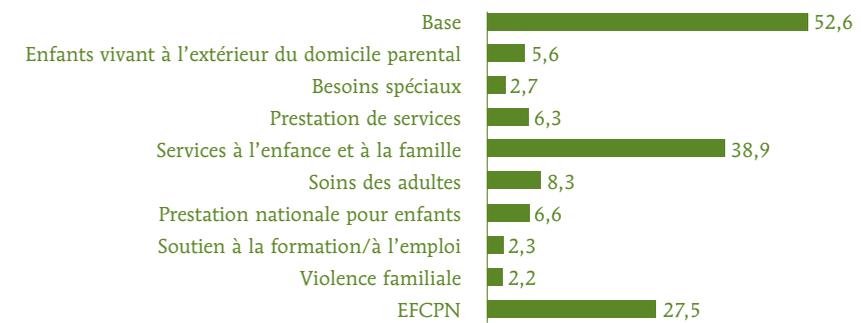
Au cours de l'exercice 2003-2004, les dépenses de développement social ont été ramenées à 153 millions de dollars pour la région, soit une chute de 6 % par rapport à l'an dernier.

La principale composante du programme est l'assistance sociale, qui est fondée sur les taux établis au niveau provincial. L'assistance sociale couvre les besoins de base des individus et des familles qui sont dans le besoin – alimentation, vêtements et logement.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a fourni 71,0 millions de dollars en prestations d'assistance sociale aux Autochtones vivant en réserve (total concerné : 3 910 familles et 6 219 individus). Le financement de l'AS a diminué de près de 6 % au cours des dix dernières années. Le nombre de familles assistées a diminué de près de 17 %, mais la proportion d'individus assistés a augmenté dans la même proportion.

Il existe plusieurs autres programmes de développement social en complément de la couverture sociale de base, qui ont pour objet de faciliter la réinsertion des prestataires sur le marché du travail et autres programmes d'appui spéciaux destinés à des clientèles particulières comme les enfants et les personnes handicapées :

- **Projet d'aide à la formation et à l'emploi (PAFE)** — Initiative qui permet aux communautés de se doter de programmes destinés à aider les prestataires d'assistance sociale à développer leurs compétences pour faciliter leur formation professionnelle et académique ou leur réinsertion sur le marché du travail. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a attribué 2,3 millions de dollars à 52 PAFE totalisant 5 274 participants.
- **Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (PRPNE)** — Initiative qui finance des projets communautaires destinés à prévenir et à



réduire la pauvreté infantile, et à promouvoir le maintien des parents dans la vie active. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a fourni 6,6 millions de dollars à quelque 724 projets communautaires dans le cadre de ce programme.

• **Violence familiale** — Programme de financement de services d'hébergement et de projets de prévention de la violence familiale pour les Autochtones vivant en réserve. Au cours de l'exercice 2003-2004, ce programme a fourni un montant de 1,2 million de dollars pour un total de 3 165 nuitées dans les sites du projet Opération refuge, et un montant de 948 000 dollars pour un total de 218 projets de prévention.

• **Services de soins aux adultes** — Programme de soutien aux services de soins à pour les adultes infirmes ou de santé fragile afin d'améliorer leur autonomie grâce à des services d'entretien ménager, de repas et de lessive. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a financé 67 063 jours de soins à domicile (2 314 adultes).

Ces programmes de développement social et plusieurs autres ont aidé les collectivités autochtones à fournir des services sociaux efficaces à leurs membres, notamment des services de soutien financier aux personnes et aux familles dans le besoin.

Services à l'enfance et à la famille

Le MAINC finance divers services de protection et de prévention destinés à l'enfance et à la famille, notamment le développement et l'expansion d'agences de services conçues, gérées et contrôlées par les Premières nations. Dans les domaines où il n'y a pas d'agences de Services à l'enfance et aux familles autochtones (SEFA), le Ministère contribue au financement des services assurés par le ministère provincial du Développement de l'enfance et de la famille.

L'an dernier, la province comptait dix-huit agences de SEFA en activité représentant cent quatorze Premières nations, et six autres en cours d'établissement représentant trente-huit Premières nations.

Au cours des deux dernières années, les dépenses engagées dans ce secteur ont diminué de près de 14 % du fait que les agences de SEFA et le gouvernement provincial ont axé leur action sur la prévention plutôt que l'appréhension.

RPNE

En mettant les enfants au centre de leurs priorités, les collectivités autochtones ont trouvé des moyens

innovateurs d'utiliser les fonds du programme de RPNE pour améliorer les conditions de vie de leurs enfants.

La bande de Campbell River (île de Vancouver) a utilisé les fonds mis à disposition dans le cadre de cette initiative pour son programme intitulé « Rez Girls », qui a permis d'offrir à soixante enfants un programme d'initiation aux bonnes habitudes de vie et de formation en développement personnel (leadership, entraide, choix positifs, modèles de comportement, image de soi, artisanat).

Un certain nombre de collectivités ont bénéficié de subventions pour le programme HIPPY (Home Instruction of Parents with Pre-school Youngsters), qui leur a permis d'engager un visiteur à domicile pour montrer aux parents comment aider leurs enfants à développer leurs facultés cognitives, leurs aptitudes langagières et leurs capacités de réflexion.

Dans d'autres collectivités, les fonds du programme de RPNE ont servi à organiser des programmes de garde parascolaire le midi, des célébrations culturelles et des services de counseling, le tout moyennant un investissement modeste de la part du Ministère.



Terres et fiducie

Le gouvernement du Canada a un certain nombre d'obligations légales aux termes de la *Loi sur les Indiens*, et il incombe aux Services fonciers et fiduciaires de veiller à ce que ces obligations soient respectées en fournissant des services de formation et des ressources techniques et financières.

La Région de la Colombie-Britannique fournit aux bandes des fonds destinés à leurs activités électorales, environnementales et foncières ainsi qu'à leurs activités de gouvernance et d'inscription au registre des Indiens et aux listes des bandes. Au cours de l'exercice 2003-2004, le montant des fonds attribués s'est chiffré à 9,2 millions de dollars.

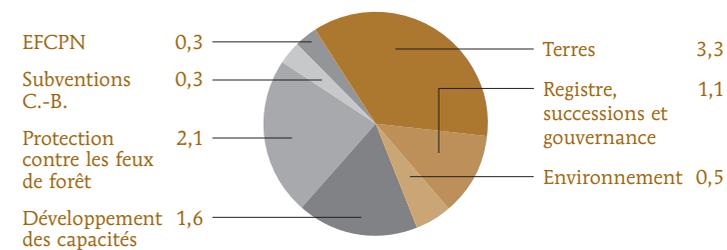
Environ le tiers de cette somme, soit 3,3 millions de dollars, a servi à des activités de gestion foncière, notamment au Programme régional d'administration des terres (PRAT) et aux Programmes de délégation de la gestion foncière (sections 53-60 de la Loi), qui permettent aux Premières nations plutôt qu'aux administrations régionales du MAINC d'administrer les opérations foncières des Autochtones.

Au cours de l'exercice 2003-2004, les Premières nations de la Colombie-Britannique ont également reçu des

fonds totalisant 582 000 dollars pour des activités liées à leur passage sous le régime de la Loi sur la gestion des terres des premières nations (LGTPN), qui confère aux collectivités autochtones le contrôle de leurs terres et de leurs ressources, notamment le contrôle du bois de coupe et des comptes fiduciaires. Trois Premières nations de la Colombie-Britannique ont ratifié des codes fonciers, condition requise pour passer sous le régime de la LGTPN.

Dans le domaine de la gouvernance, la Région de la Colombie-Britannique a attribué l'an dernier pour 420 000 dollars de subventions à des activités électorales de bandes et a financé quarante-deux projets de gouvernance autochtone concernant l'élaboration de codes et de politiques en matière de finances et de ressources humaines. Ces projets représentent un coût total de 1,2 million de dollars, et leurs résultats seront mis à disposition des autres collectivités.

2003-2004 Terres et fiducie (en millions de dollars)



Dans le domaine environnemental, des fonds ont été accordés pour la restauration de sites contaminés (175 000 dollars) et pour des projets entrepris dans le cadre de l'Initiative de développement de la capacité de gestion environnementale (près de 400 000 dollars).

Des ressources ont également été fournies pour que les Premières nations et les Conseils tribaux puissent prendre en charge l'administration du Registre des Indiens et employer des administrateurs à cet effet. Montant consacré par la Région à ce sujet : 43 000 dollars.

Plusieurs des activités liées au domaine foncier et fiduciaire sont la responsabilité du Ministère du fait que les Premières nations n'ont pas encore de pouvoirs légaux en ces matières.

Toutefois, les ressources fournies aux bandes pour procéder à des élections, gérer leur propre registre ou passer sous le régime du PRAT et des Programmes de délégation de la gestion foncière (53/60) permettent à celles-ci d'avoir une plus grande maîtrise des domaines qui les concernent.

Initiative du Canadien Pacifique (CPR)

En 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a soutenu neuf Premières nations dans leurs négociations avec le Canada et le Canadien Pacifique. Ces négociations visaient à régler un différend de longue date concernant les pouvoirs de taxation sur les sections de chemin de fer du CPR traversant les réserves.

Pour partager les coûts associés au règlement de ce différend, la Région de la Colombie-Britannique a fourni 25 000 dollars à chacune des Premières nations situées dans la vallée du Fraser et dans la région des Kootenays au titre des frais associés aux assemblées générales, aux négociations et aux votes de ratification des offres de règlement.

La résolution de ces questions fournira les certitudes requises concernant les tenures foncières, la restitution de certaines terres aux réserves concernées et l'aptitude des Premières nations à taxer les sections de chemin de fer qui traversent leurs terres et à avoir ainsi une source de revenu intéressante.

Ce processus a été un excellent exemple de collaboration entre les Premières nations, l'industrie et le gouvernement pour trouver une solution convenant à toutes les parties.



Locomotive du CP #5068, Colombie-Britannique, 1913. Archives nationales du Canada.



Développement économique

Par suite de l'augmentation des ressources en matière de développement économique au sein du MAINC, une nouvelle direction a été créée en 2003-2004 pour assurer le portefeuille du développement économique et commercial.

Le développement économique a pour objet le développement de la prospérité et de l'emploi au sein des collectivités, mais également l'établissement d'entreprises viables sur le long terme. C'est pour la réalisation de ces objectifs que le MAINC fournit des aides financières à l'appui de projets de développement et s'emploie à établir des partenariats économiques entre les Premières nations, le secteur public et le secteur privé.

En 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a appuyé 78 propositions de développement économique totalisant 7,8 millions de dollars, ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'an 2000, où la Région avait investi 1,2 million dans sept projets.

Les subventions du Ministère ne couvrent pas la totalité des coûts engagés par les projets. Elles visent

à aider les entreprises bénéficiaires à se positionner pour obtenir des ressources d'autres provenances.

Pour cela, le MAINC a trois programmes dont l'objet est de fournir des fonds d'investissement – le Fonds pour le développement de possibilités économiques, l'Initiative pour l'acquisition des ressources, et le Programme de développement de grands projets d'entreprise. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a appuyé neuf projets d'investissement avec contre-partie, pour un total de 1,3 million de dollars.

Le reste des ressources de développement économique de la région a été mis à disposition des Premières nations par le biais de quatre programmes :

- **Programme des partenariats pour l'exploitation des ressources (PER)** — Programme à l'appui d'ententes de travail conjointes visant à promouvoir la participation

2003-2004 Développement économique (en millions de dollars)



des Premières nations à des projets d'exploitation de grande envergure. Au cours de l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a financé 36 de ces projets pour un total de 2,4 millions de dollars.

- **Fonds de création de partenariats régionaux (FCPR)** — Programme visant à promouvoir la participation des Premières nations dans des initiatives de développement économique régional de grande envergure par le biais de projets de développement des infrastructures économiques (équipements énergétiques, routiers, portuaires, etc.). Au cours du dernier exercice, la Région de la Colombie-Britannique a contribué à vingt-deux de ces projets pour un total de 1,7 millions de dollars.

- **Initiative des partenariats économiques avec la Colombie-Britannique (IPECB)** — Programme visant à promouvoir des partenariats avec la Province de la Colombie-Britannique pour le financement de projets de développement économique, en particulier des partenariats avec le secteur privé. Au cours de

l'exercice 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a contribué à vingt de ces projets, pour un total de 2,0 millions de dollars.

- **Programme de négociation de l'accès aux ressources (NAR)** — Programme visant à ouvrir des créneaux d'affaires et d'emploi dans des domaines allant de l'exploitation des ressources jusqu'à l'aménagement des gisements situés à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Au cours de l'année 2003-2004, la Région de la Colombie-Britannique a participé au financement de neuf de ces projets, pour un total de 402 000 dollars.

Les fonds investis dans les projets de développement économique de la Colombie-Britannique aident les gouvernements et les entreprises autochtones à tirer parti des créneaux de développement économique disséminés à travers la province et à générer des richesses et de l'emploi pour les collectivités concernées.

Exemples de projets/entreprises bénéficiaires

Une contribution de 96 000 dollars dans le cadre du Fonds pour le développement de possibilités économiques a permis à la bande indienne de Kamloops d'obtenir des facilités de financement d'un montant total de 560 000 dollars pour l'aménagement d'une station d'essence.

La station d'essence des T'Kemlups Gas est maintenant en pleine opération et fait déjà des profits, dépassant les prévisions de revenu qui avaient été établies dans son plan d'affaires. La station dessert la bande et les ensembles résidentiels de la réserve et à l'extérieur de la réserve ainsi que les clients du terrain de golf et du parc industriel de la réserve. L'entreprise fournit neuf emplois à temps plein et plusieurs emplois à temps partiels.

Cette entreprise a reçu un prix d'excellence de la Chambre de commerce de la ville de Kamloops et pourrait donner l'impulsion à l'établissement d'autres entreprises destinées à desservir la collectivité autochtone et le marché régional de Kamloops.



Station d'essence de T'Kemlups

La publication du Compte rendu des dépenses de programmes pour l'exercice 2003-2004 est dans le droit fil des orientations stratégiques de la région, tel qu'énoncé dans le plan stratégique régional pour le développement de collectivités durables, de gouvernements vigoureux, de relations fécondes et d'organisations dynamiques et efficaces.

Cette information est essentielle au fonctionnement de toute organisation désireuse de réussir. Nous espérons qu'en communiquant ainsi nos activités de programmes et de financement, nous contribuons à l'information du dialogue qui est en train de se développer entre le gouvernement et les Premières nations, comme en témoigne le processus de la Table ronde avec les Autochtones.

Pour plus d'information sur le Plan stratégique régional ou sur les budgets initiaux du Ministère, visitez le site web d'AINC – Colombie-Britannique

http://www.ainc-inac.gc.ca/bc/index_f.html

Contact :
Agent de communication et de renseignements
Tél. : 1 800 665 9320 Fax : 604 666 1210

Avertissement :
L'exactitude et l'actualité de l'information contenue dans le présent document ont été vérifiées avec le plus grand soin. AINC-Colombie-Britannique se dégage de toute responsabilité pour les erreurs que pourrait contenir cette information.

